

## Note de lecture

## Nadia Origo, le sanglot de la femme noire

RN

Libreville/Gabon

**On la connaissait éditrice et romancière. Mais elle est aussi poétesse, totalement. Sa première sortie dans cet exercice parle pour elle : "Sanglotites équatoriales". Paru en 2014 à La Doxa Editions, ce recueil de quinze poèmes inspirés d'une actualité lourde de faits gravissimes vous secoue comme par surprise. Remuant.**

LE recueil est loin d'être volumineux. Songez donc, 65 pages. On a vu plus gros. Mais chapitre qualité, voire densité, c'est une autre histoire. "Sanglotites équatoriales" ne paie pas de mine. Cependant il ne faut pas s'y fier justement. Le titre n'est

pas trompeur. Il est à déchiffrer, convenablement. Pour cela, il faut bien le lire, le relire. Si ça ne prend toujours pas, se souvenir que bien souvent les poètes aiment à baptiser leurs ouvrages du titre d'un des poèmes du recueil. Parfois celui qui leur tient le plus à cœur. Ici, c'est effectivement le cas. "Sanglotites équatoriales" figure à la cinquième place et sa lecture nous éblouit. Une lecture qui nous confirme dans notre intuition : le sanglot n'était pas loin. "Je pleure avec elle/Je crie avec elle/Je l'ai entendue crier/Mais son cri est lointain/Son cri est orphelin", voilà les premiers vers de ce texte fulgurant. La poétesse, courroucée, y pousse un coup de gueule à la manière des "coups de pilon" de David Diop. Elle évoque, dans ce texte qui

court contre l'injustice, le Mal fait aux femmes de la Centrafrique et de la République Démocratique du Congo. En effet, ces "milliers de femmes sont violées chaque année dans les forêts ; lieux de retranchements des rebellions armées qui terrorisent les villageois et enlèvent aux familles les jeunes hommes et les jeunes filles pour en faire des objets au service de la barbarie. Les jeunes filles sont violées, torturées et traitées comme des esclaves au vice des chefs de guerre. Le 08 mars de chaque année, est célébrée à travers le monde la journée de la femme, ma pensée va donc à ces femmes. "Sanglotites équatoriales" est ma partition pour pleurer avec elles et

leur dire que je pense à elles, que je nourris l'espoir d'un jour meilleur pour elles et pour cette belle contrée africaine", indique Nadia Origo. La tonalité militante du recueil est donc confirmée. Le ton en avait été donné dès l'entrée en matière, avec un poème au titre puissant : "Extinction de la canaille". Un beau titre, vraiment, pour servir une somme de vers où la poétesse, parce que outrée, blessée, en colère, en appelle à la loi du Talion pour régler leurs comptes aux violeurs, cette "canaille" dont le "M16 silencieux a déjà commis trop de meurtres". Mais Nadia Origo n'est pas qu'une poétesse "enragée". Elle se veut romantique par moments, précisément de

ce romantisme coloré de nostalgie. Son texte "Abidjan, je t'aime" en est ici sans doute la parfaite illustration. Sans dire explicitement pour quel camp balance son cœur - même si le lecteur perspicace le saura assurément -, la poétesse gabonaise évoque la Côte d'Ivoire et les soubresauts qui l'ont secouée au cours de la décennie 2002-2012. Elle déplore ce que sont devenus ce pays, cette capitale économique. "Mais "l'homme" se relèvera./Il marchera sur Abidjan./Il redorera le blason./Le pays revivra", finit-elle par conclure. Si "Sanglotites équatoriales" reste un recueil de poèmes aux vers libres et simples - et percutants - plaisant à

lire, nous regrettons que la poétesse ait chaque fois, au début, au milieu ou à la fin du poème, jugé nécessaire de lui adjoindre, comme on fait avec une pièce jointe, un mot en guise de note explicative. Cela est contreproductif de notre point de vue, et cela à deux niveaux : d'abord ce mot explicatif atténue l'esthétisme du poème, ensuite il tend à tuer le jeu de la pluralité de sens inhérent à tout texte littéraire. Des poèmes de cette richesse évocatoire ne sauraient être sémantiquement unidimensionnels, quand bien même l'auteure les aurait précisément écrits dans ce sens. Ça serait lui vouer à un destin de pauvre. Ce qu'ils sont loin d'être, incontestablement.

## Chronique littéraire

## La récompense des morts vivants

LA compétition est lancée. Les candidats aux nombreux et différents prix commencent à sortir de la masse des presque 600 livres recensés pour le compte de cette rentrée littéraire. Le jury du Renaudot par exemple a dévoilé mardi sa première sélection de 18 romans et 8 essais, en lice pour ce célèbre prix décerné le 3 novembre chez Douant, le même jour que le Goncourt. Pourquoi ne vous parlons-nous pas du Goncourt, plus prestigieux et plus couru, mais du Renaudot, tout aussi bien mais pas comme le premier cité ? La raison en est simple : sur la liste des prétendants au prix de l'essai Renaudot figure un nom emblématique de la littérature africaine : Sony Labou Tansi.

L'écrivain congolais concourt ici sous la bannière du Seuil, avec "Encre, sueur, salive et sang" comme ouvrage. Oui, la question qui vient tout de suite à l'esprit est à peu près la même, bien que formulée de manière différente : ce type n'est-il pas déjà mort ? Oui, Sony Labou Tansi n'est plus de ce monde. L'auteur de "La vie et demie" avait tiré sa révérence un jour de juin 1995, comptant parmi les premières victimes africaines célèbres du sida. Il faut dire que depuis ce temps, le grand écrivain congolais, pas totalement oublié, n'apparaissait sur les radars de l'actualité littéraire qu'à la faveur des manifestations scientifiques et culturelles organisées en son nom, de façon plus ou moins sporadique. Un prix littéraire francophone, baptisé de son patronyme, contribue de même à perpétuer son image auprès d'un public jeune et pas toujours curieux de ces hommes de lettres qui firent atteindre les cimes de la littérature mondiale au continent noir.

Voir donc l'auteur de "La parenthèse de sang" au nombre des 8 prétendants au prix de l'essai Renaudot ne doit rien avoir de surprenant, au fond. Ce qui l'est peut-être, c'est le fait de l'être sans être là. En d'autres termes, Sony Labou Tansi prend part à une compétition dont il ne saura jamais rien, pour la bonne raison qu'il n'est plus parmi nous. Ce fait est-il inédit ? Non. Il suffit de se rappeler que Irène Némirovsky, décédée en déportation en 1942, obtint ce même prix, mais pour le roman, en 2004, avec "Une suite française", publié à titre posthume.

D'accord, un prix peut être délivré à son bénéficiaire même des décennies plus tard. Mais ce faisant, quelle en est encore l'importance ou la portée ? Quel bénéfice symbolique, voire économique, en retire l'auteur qui n'est plus de ce monde ? A quoi sert-il de remettre une médaille à quelqu'un qui n'est plus, un peu comme on le fait avec les soldats tombés au front ? Même si chez les militaires cela peut laisser croire aux coreligionnaires d'un soldat tombé sous les balles de l'adversaire qu'ils jouiront du même traitement, ou que leurs familles seront prises en charge par l'Etat, cela ne change fondamentalement rien au sort du défunt.

Une récompense, une vraie, doit être remise à son bénéficiaire de son vivant. De même, il faut reconnaître son talent à un artiste, à un scientifique, à un politique ou autre de son vivant. Dire à ses parents, à ses amis, à ses amours, qu'on les aime, pendant qu'ils sont en vie, est toujours préférable, plutôt que de le leur faire savoir alors qu'ils ne sont plus là. Même si le Renaudot pour l'essai revenait à Sony Labou Tansi - qui n'a plus rien à prouver à qui que ce soit -, cela ne servirait à rien pour lui-même, sinon pour l'éditeur et ses ayants droit.

Il en va de ces choses comme de cet immense cérémonial que les nôtres mettent en place à notre mort, alors que de notre vivant, obtenir d'eux un kopeck n'était même pas envisageable. Voilà pourquoi le mot de La Rochefoucauld tombera toujours sous le sens : "La pompe des enterrements funèbres intéresse plus la vanité des vivants que la mémoire des morts."

Résultats des courses pour les prochaines sélections du Renaudot, les 6 et 27 octobre 2015. Bonne chance à Sony.

Avis d'Appel d'Offres (AONO)  
GABONProgramme de remise à niveau des infrastructures ferroviaires de la SETRAG (PRN)  
Financement : SFI/PROPARCO/SETRAG  
(AAO N°008-09-15-SFI-PRO-SET)

1. Le concessionnaire des chemins de fer Gabonais (SETRAG) a obtenu des fonds de la Société Financière Internationale (SFI), de la PROPARCO (guichet privé de l'Agence Française pour le Développement - AFD) et a mobilisé des fonds de son Actionnaire principal COMILOG (GROUPE ERAMET), pour le financement du coût du Projet de remise à niveau des infrastructures du chemin de fer Transgabonais. La SETRAG a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements prévus au titre du Marché objet du présent avis d'appel d'offres.

2. La SETRAG sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles, et répondant aux qualifications requises pour la **construction d'un nouveau pylône (objet du lot N°1), la réhabilitation des pylônes existants du réseau (objet du lot N°2).**

Les délais de livraison sont indiqués dans le dossier d'appel d'offres (calendrier de livraison).

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres national ouvert tel que défini dans les « Directives : passation des marchés financés par les Prêts des bailleurs ».

4. Les soumissionnaires éligibles, identifiés et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la SETRAG; Nohine LO - Directeur du Programme d'Investissement (DPI) Téléphone / Fax : +241 01.70.83.01, E-mail : [appel.offres@setrag.com](mailto:appel.offres@setrag.com) pour prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous de 9 heures à 15 heures, heure locale, tous les jours ouvrables. Il est aussi possible de recevoir le Dossier d'Appel d'Offres complet en langue française, en formulant une demande écrite à l'adresse email [appel.offres@setrag.com](mailto:appel.offres@setrag.com).

5. Il est exigé de la part des soumissionnaires intéressés le paiement de 250 000 FCFA pour le DAO, ce paiement est une condition d'analyse de l'offre. Le paiement peut se faire par virement bancaire ou directement à la caisse de la SETRAG à Owendo contre la remise d'un reçu, ce reçu du paiement doit être joint à l'offre. Les numéros de comptes sont disponibles à l'adresse ci-dessous.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 22 Octobre 2015 à 10 heures, heure locale. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne à l'adresse mentionnée ci-dessous le 22 octobre 2015 à partir de 10 heures 30 minutes. Les offres doivent comprendre « une garantie de l'offre », pour un montant de 5 millions FCFA à joindre à l'offre.

Une réunion préparatoire se tiendra à l'adresse ci-dessous le 22 Septembre 2015 à 10h et une visite des sites sera organisée le 23 septembre 2015 par la SETRAG.

L'adresse mentionnée ci-dessus est :

SETRAG, BP 578, Direction Générale

Route d'Owendo.

Nohine LO - Directeur du Programme d'Investissement (DPI)

Téléphone / Fax : +241 01.70.83.01

E-mail : [appel.offres@setrag.com](mailto:appel.offres@setrag.com)

LE DIRECTEUR GENERAL